

## Lettres Patentes.

Du 14.<sup>e</sup> Mars 1553.

JEAN par la grace de Dieu Roy de France  
 a nos amis et feaux les Generaux Maistres  
 de nos Monnoyes Salut et Dilection.  
 affin que les Changeurs et Marchands qui  
 ont et autrefois ont servy, et servent nos  
 Monnoyes ne se puissent ou doient plaindre  
 ou excuser pour le temps de ce present ouvrage  
 de faire leur Loy et Nouvelles matieres  
 pour servir continuellement nosdites  
 Monnoyes nous vous mandons et a  
 chacun de vous etroitement enjoignons  
 que de tout le billon que ils ont apporté  
 ou apporteront en nosdites Monnoyes  
 depuis le commencement du pic de ce

present ouvrage ser tant comme il devra  
allaie' au desous de deux deniers de Loy  
vous leur fapiez donner pour chacun marc  
d'argent cent sols tournois sans leur faire  
payer sur Loy, et ou cas ou ledit billon  
ne pourroit estre ouve' sans sur Loy, &  
Nous voulons j'icelle sur Loy estre quise  
a nos depens, et prinse sur Nous, & ce  
faites si diligemment, & pas telle  
maniere que ils n'ayent pas cause de  
laisser apporter leur billon en nosdites  
Monnoyes, de ce faire avons et a chacun  
de vous donnons pouvoir autorite' et  
mandement Especial par la teneur de ces  
presentes, Donnons en mandement a nos  
amis et feaux gens de nos Comptes a  
Paris que la dite sur Loy et tout ce qui  
en aura este' paye' a cause d'icelle ils  
alloient-ss' comptes de celui ou ceux a  
qui il appartient sans aucun contredit.

ne aûtte mandement attende. Donne' a  
Paris le quatorzieme jour de Mars l'an de  
grace Mil trois cent cinquante trois, ainsi  
signe' par le Roy en son conseil ou quel  
vous estiez, .Royer.)